COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation 1010 Bruxelles, le 11-05-1992 Cité administrat/ de l'Etat Bld Pachéco, 19 70

Direction générale de l'Enseignement préscolaire et primaire

Service des Etablissements subventionnés

Réf.: C/92/06.

- A Messieurs les Gouverneurs de province,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
- Aux membres de l'inspection de l'enseignement préscolaire et primaire subventionné,
- Aux vérificateurs de l'enseignement préscolaire et primaire.
- Aux directions des écoles préscolaires et primaires officielles subventionnées,
- Aux pouvoirs organisateurs et directions des écoles préscolaires et primaires libres subventionnées.
- Aux directions des Instituts Supérieurs de Pédagogie.

Pour_information:

- A l'Union des Villes et des Communes Belges.
- Au Conseil Central de l'Enseignement Maternel et primaire Catholique.
- A la Fédération des Ecoles Libres Subventionnées Indépendantes,
- Aux syndicats du personnel enseignant,
- Aux associations de parents.

16881 × 84

<u>Concerne</u>: Introduction des projets de formation continuée dans l'enseignement fondamental ordinaire.

En vertu de l'article 7 du Décret du 24.12.1990 relatif à la formation continuée et à la formation complémentaire des membres du personnel de certains établissements d'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux, les pouvoirs organisateurs ou groupes de pouvoirs organisateurs désireux d'obtenir le subventionnement d'activités de formation continuée pour l'année scolaire 1992 - 1993 sont invités à introduire leurs demandes au moyen des formulaires annexés :

Annexe FC1: Formulaire de demande de subventionnement pour l'ensemble des modules proposés.

Annexe FC2: Fiche descriptive par module.

Annexe FC3: Budgétisation.

Etant donné que les cadres généraux de référence n'ont pu être définis dans les délais, j'ai décidé que, pour l'année scolaire 1992-1993, le contenu des modules proposés devra, comme pour les années précédentes, être structuré selon trois orientations essentielles, étroitement liées entre elles (cf circulaire ministérielle n°III, 2 du 22 juillet 1991):

- la connaissance scientifique ainsi que la maîtrise de la technique ou de la pratique professionnelle, selon les disciplines prévues aux divers programmes,
- la maîtrise d'une pédagogie et d'une méthodologie générales assurant une cohérence entre les finalités éducatives poursuivies et les moyens mis en oeuvre pour les atteindre,
- la formation aux relations humaines sur base des observations et expériences personnelles vécues au sein des communautés éducatives.

Les propositions seront envoyées, en double exemplaire, pour le $\underline{15}$ juin $\underline{1992}$ au plus tard :

- soit à la Direction générale de l'Enseignement fondamental, Bureau 3528, Boulevard Pachéco, 19 boîte 0 à 1010 Bruxelles,
- soit via l'UVCB, rue d'Arlon, 53 boîte 14 à 1040 Bruxelles, le CCEMPC, rue E. Wacken, 1b à 4000 Liège la FELSI, Drève des Gendarmes, 45 à 1180 Bruxelles.

Elio DT RUPO

Ministre de l'Education.

FORMATION CONTINUEE DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE SUBVENTIONNE

DEMANDE DE SUBVENTION

	Année scolaire :			
<u>LE PROMOTEUR</u> :				
			,	
ĥ⊶ponsable :				
Adresse :				
N° de téléphone :	•••••••••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Sollicite la subvention	1 pour	pour proje	et(s) repris en annexe.	
Dénomination et nu	méro du compte financier sur lequel sera			
	rations communales, la Commune.	Signature Nom, Prén	et date om et fonction	

REMARQUES:

- 1. Si le promoteur est une ville ou commune, la signature du Bourgmestre ou de l'Echevin de l'Instruction publique est requise.
- 2. Tout document incomplet risque d'entraver la bonne marche de paiement de la subvention.

FORMATION CONTINUEE DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE SUBVENTIONNE

FICHE DESCRIPTIVE D'UN MODULE DE FORMATION CONTINUEE

intégrée dans le processus de rénovation

			
ļ .			į
l			
<u>intitulé</u> :			
			<i></i>

	• • • • • • • • •	***************************************	
1. Object	tife ·		
201221			
			• • • • • • •
			• • • • • • •
].			
<u> </u>			
2 Conte	nu proposé :		
2. <u>0011101</u>	iid bi obose .		

			,
			<i>.</i>

ij			
1			<i></i>
ll .			
li .			
1			
 			
#		***************************************	
H	•		
I			
li			
1			
11			

3. Nom et qualification du ou des formateurs :		
4. Public concerné :		
5. <u>Durée</u> :		
6. <u>Lieu(x)</u> :		
7. <u>Organisateur(s)</u> :		

Date :

FORMATION CONTINUEE DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE SUBVENTIONNE

BUDGETISATION

Intitulé (éventuellement n°) du module de formation :			
1.	SECRETARIAT (maximum autorisé : 8.000 Frs)		
	Téléphone, papier, timbres/enveloppes, photocopies, matériel, entretien		
2.	PUBLICATIONS (maximum autorisé : 5.000 Frs)		
3.	MATERIEL DIDACTIQUE		
4.	FORMATEUR(S)		
	Rémunérations Déplacements Repas		
5.	ACCUEIL		
6.	LOCAUX (maximum autorisé : 1.000 Frs/jour)		
	Location de salles, de bureau		
7	OCUMENTATION (maximum autorisé : 5.000 Frs)		
	Abonnements Livres		
8.	DIFFUSION DE L'INFORMATION (maximum autorisé : 5.000 Frs)		
9.	DIVERS (à justifier)		
T	OTAL		